

Séance du conseil communal du 14 février 2025

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Projets et devis	3
2.1) Budget extraordinaire – 4/913/221311/24008 – Construction d'un bâtiment modulaire au site scolaire à Clemency – Approbation du projet avec devis	3
2.2) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24002 – Aménagement du carrefour de la rue Jules Hemmer et la rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage – Approbation du projet avec devis	6
3. Aménagement communal et environnement	7
3.1) Étude Mierbach – « Starkregenvorsorgstudie » – Présentation	8
3.2) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 172, boulevard J-F Kennedy (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 1774/8055 – Approbation	11
3.3) Lotissement des parcelles sises à Bascharage, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 401/6974 et 401/6973 – Approbation	11
4. Finances communales	11
4.1) Décomptes sur projets extraordinaires – Approbation	11
5. Contrats et conventions	11
5.1) Convention de partenariat « Eng oppen Hand fir Malawi » – Approbation	11
5.2) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbation	12
5.3) Structures d'accueil – Convention bipartite 2025 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation	12
5.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation	12
6. Personnel communal	13
6.1) Création de deux postes d'artisan dans la carrière H3 à tâche complète sous le statut du salarié pour les besoins du service des eaux potables	13
7. Réglementation communale	13
7.1) Règlement général de la circulation – Modification	13
7.2) Règlement d'ordre intérieur du centre de recyclage – Approbation	13
8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	14

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

8.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 49 rue de Grass à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 janvier 2025 délibération n° 3	14
8.2)	Règlement temporaire de la circulation, dans la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 janvier 2025 délibération n° 1	14
9.	Vie associative	14
9.1)	Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2024	14
10.	Administration générale	14
10.1)	Désignation d'un local particulier temporaire pour les séances du conseil communal	14
11.	Questions et réponses	14
	Séance à huis clos.....	15
12.	Personnel communal	16

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Christian Kirwel (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseiller.

Début de séance : 8h15

Lieu : Käerjenger Treff – Salle 2 au 2^e étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Le conseil communal a reçu le document du plan pluriannuel de financement, concernant l'évolution de la situation financière jusqu'en 2028. Ce document reprend tous les projets de la législature jusqu'en 2029 ainsi que les paramètres financiers imposés par le ministère de l'Intérieur et montre dans quelle mesure le financement du programme d'investissement est assuré. Notre programme s'élève à environ 125 millions d'euros. Il résulte de ce calcul un petit emprunt bancaire, qui ne sera toutefois guère nécessaire, car l'expérience montre que les projets n'avancent pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait et que les dépenses correspondantes seront donc quelque peu décalées dans le temps. En supposant que les finances publiques évoluent comme on nous le laisse entrevoir actuellement, nous continuons donc à penser que nous terminerons la législature sans autre emprunt.

2. Projets et devis

2.1) Budget extraordinaire – 4/913/221311/24008 – Construction d'un bâtiment modulaire au site scolaire à Clemency – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Lors de la présentation du budget pour l'année en cours, j'avais expliqué que la première année d'une nouvelle législature consistait avant tout à terminer les projets de la période précédente. C'est maintenant en grande partie chose faite, ce qui nous permet de nous consacrer davantage aux nouveaux projets. Le plus grand projet de la législature actuelle est sans doute la construction de la nouvelle mairie, qui a déjà été approuvée par le conseil communal et qui est maintenant mise en œuvre par phases. Un autre projet important est à l'ordre du jour aujourd'hui, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Clemency. Sur le campus scolaire de Clemency, les deux bâtiments scolaires existants sont rénovés l'un après l'autre. Au départ, nous avions l'idée de construire une structure provisoire qui accueillerait les classes pendant la durée des travaux de rénovation. Celle-ci devait coûter environ deux millions d'euros au départ, mais cela s'est rapidement transformé en quatre millions. Nous avons donc décidé de construire un bâtiment économique et écologiquement durable, qui coûte évidemment plus cher, mais qui constitue une solution définitive. De cette manière, nous faisons d'une pierre deux coups, car dans un premier temps, le nouveau bâtiment modulaire sera principalement utilisé comme bâtiment scolaire pendant la rénovation des deux bâtiments scolaires. Ensuite, il servira d'extension à la maison relais. Comme à

Bascharage, nous avons donc prévu un bâtiment qui peut être utilisé à la fois pour le secteur scolaire et pour l'accueil des enfants.

Cet investissement est important pour nos enfants, car nous résolvons deux problèmes pour un coût tout à fait acceptable d'environ 8,2 millions d'euros. Bien entendu, il ne s'agit là que du prix du nouveau bâtiment en lui-même, et nous devons ensuite investir dans du nouveau mobilier. Mais cela ne se fera qu'une fois les travaux de rénovation terminés.

Personnellement, j'aime beaucoup le projet qui nous est maintenant présenté par Madame Sandra Theisen, l'architecte chargée de la réalisation, car il répond aux normes les plus actuelles en matière de durabilité et s'intègre visuellement de manière très harmonieuse dans le campus scolaire.

Sandra Theisen, architecte : Pour ce projet, nous nous sommes associés aux bureaux d'études BEST pour la statique et BETATEC pour la technique. Le nouveau bâtiment sera construit entre le gymnase et le parking. La surface au sol est de 645 mètres carrés. L'étage inférieur sera accessible depuis la cour de l'école, tandis que l'accès à l'étage supérieur se fera depuis le parking, où nous amènerons également un chemin piétonnier plus large. Outre un escalier, un ascenseur sera également installé, qui pourra être utilisé aussi bien à des fins internes qu'à des fins publiques. Le bâtiment modulaire est fabriqué en bois et préparé dans des ateliers, ce qui nous permet de travailler relativement indépendamment des conditions météorologiques lors de la construction. Ainsi, le bâtiment devrait pouvoir être construit en dix mois. De plus, avec une construction en bois, nous sommes flexibles, ce qui nous permet de faire des modifications entre les deux phases et d'adapter ainsi le bâtiment aux besoins du moment.

Le bâtiment répondra à la classe de performance énergétique AAA. Des dispositions seront prises pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit végétalisé. Deux pompes à chaleur alimenteront un chauffage au sol et un système de ventilation mécanique avec réchauffeur d'air et évaporateur direct fournira de l'air frais. Nous utilisons des chauffe-eau électriques pour l'approvisionnement ponctuel en eau chaude, tandis qu'aucune eau chaude n'est prévue dans les sanitaires. Nous avons prévu une cuve de récupération des eaux de pluie souterraines d'une capacité de 20.000 litres, dont le trop-plein est dirigé vers le bassin d'orage du campus.

Le bâtiment fonctionnera donc en deux phases. Dans la première phase, c'est principalement l'école primaire qui s'y installera. Sept salles de classe pourront accueillir un total de 168 élèves. En outre, la Maison Relais disposera déjà de deux salles pouvant accueillir 22 enfants. Dans la deuxième phase, la Maison Relais utilisera en priorité le bâtiment et pourra accueillir environ 176 enfants.

Paul Scharlé, architecte : En ce qui concerne le mobilier, il faut encore mentionner que dans un premier temps, les meubles de la « Schoul B » seront utilisés dans le nouveau bâtiment. Après sa rénovation, la « Schoul B » sera équipée de nouveaux meubles, tout comme la « Schoul A ». Enfin, du nouveau mobilier sera également acheté pour le nouveau bâtiment.

Sandra Theisen, architecte : Le devis s'élève à 8.175.177,57 €. En ce qui concerne les aides de l'État, il y a encore un besoin de clarification, car au ministère, on nous a expliqué qu'une école doit fonctionner comme telle pendant au moins 25 ans et une maison relais pendant au moins 10 ans. Or, comme ce bâtiment sera utilisé pour les deux usages et dans des proportions différentes, nous ne savons pas encore exactement quelles subventions pourront être demandées. Elles devraient toutefois se situer entre 1,5 et 2,3 millions d'euros. Le bâtiment devrait être prêt pour le début de l'année scolaire 2026/2027.

Michel Wolter, bourgmestre : Je trouve ce projet extrêmement bien conçu.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Tout d'abord, je voudrais dire que je suis également enthousiaste à l'idée d'utiliser le bâtiment modulaire dans un premier temps principalement pour les classes et ensuite pour les besoins de la Maison Relais. Déjà gréng sont également ravis que le bâtiment, comme d'autres infrastructures déjà réalisées dans un passé récent, ait été conçu dans un esprit de durabilité, avec la norme énergétique AAA, un toit végétalisé, deux pompes à chaleur et un système de ventilation avec batterie pour préchauffer ou refroidir l'air intérieur. La récupération de l'eau de pluie pour l'utiliser dans les sanitaires est également extrêmement bienvenue. Nous nous demandons toutefois pour quelle raison il n'est question que d'une installation photovoltaïque et non d'une installation avec batterie de stockage.

Nous pensons que c'est une bonne chose que l'eau chaude soit obtenue à l'aide de petits chauffe-eau. Cependant, nous nous demandons ici quelle est l'utilité de l'eau chaude dans les salles de classe.

De nos jours, la construction modulaire est déjà très proche de la construction ordinaire. Existe-t-il des valeurs indicatives pour la durée de vie d'un tel bâtiment ?

Sandra Theisen, architecte : La durée de vie est d'au moins 50 ans. L'eau chaude dans les salles de classe est principalement pratique pour nettoyer le matériel de bricolage. Dans les sanitaires, l'eau froide est suffisante pour se laver les mains.

Paul Scharlé, architecte : En ce qui concerne l'installation photovoltaïque, je voudrais dire que nous devons d'abord encore clarifier quelques détails. D'une part, nous voulions voir si nous pouvions éventuellement utiliser nous-mêmes une partie de l'installation et proposer le reste de la surface à un tiers. D'autre part, les aides publiques sont actuellement en pleine mutation et nous voulions donc attendre de voir comment la situation évoluerait.

Michel Wolter, bourgmestre : Il y aura donc une centrale photovoltaïque, il reste à régler les détails.

Sandra Theisen, architecte : Une batterie de stockage ne sera probablement pas utile, car nous consommerons de toute façon toute l'énergie produite par une installation photovoltaïque.

Arsène Ruckert, conseiller : Je tiens à féliciter les architectes pour ce projet très remarquable et réussi. De cette manière, l'ancien emplacement de la salle des fêtes est utilisé de manière optimale. Si j'ai bien compris, l'accès depuis le parking est provisoire ?

Sandra Theisen, architecte : Les deux accès, que ce soit depuis la cour de l'école ou depuis le parking, sont définitifs.

Arsène Ruckert, conseiller : Comment les lourds engins de chantier et tout le matériel seront-ils acheminés ? Par exemple, la dalle existante doit encore être enlevée.

Sandra Theisen, architecte : La dalle a déjà été retirée. Pour le reste, nous travaillons avec des pieux de haut en bas pour le mur de soutènement. Différents travaux préparatoires sont effectués avant que les éléments du bâtiment ne soient livrés. Les engins de chantier pourront accéder en bas de l'immeuble par une rampe. Pour tout le reste, aucun gros engin de chantier n'est utilisé. En outre, l'accès pour les pompiers est garanti et celui-ci peut alors également être utilisé pendant la phase de construction.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je vous félicite également pour ce projet. En tant qu'enseignante, je salue les raccordements d'eau chaude dans les salles de classe. Sur les photos, on voit beaucoup d'espace de rangement. Pour pouvoir profiter également des armoires supérieures, il faudrait toutefois une échelle, par exemple guidée par un rail, comme on en voit dans les bibliothèques.

Sandra Theisen, architecte : Nous devrions vérifier dans quelle mesure cela est conforme aux normes de sécurité. Une échelle ne devrait certainement être utilisée que par le personnel enseignant.

Louis Philippe, conseiller : Félicitations pour ce beau projet ! J'en suis ravi, d'une part parce qu'il s'intègre bien dans la structure existante, mais aussi parce que nous utilisons ainsi de manière optimale l'espace disponible. En outre, je salue la végétalisation du toit.

Yves Cruchten, échevin : Je me joins bien entendu aux félicitations. Le concept global me plaît vraiment beaucoup. Nous sommes maintenant à la mi-février et nous construisons ici un bâtiment scolaire complet qui devrait ouvrir ses portes dans un an et demi. Ce n'est certainement pas si fréquent dans le pays. Le bâtiment a un caractère unique qui valorise l'ensemble du site, et je pense que les enfants de Clemency seront heureux de pouvoir aller à l'école ici.

Michel Wolter, bourgmestre : Je constate que le projet plaît autant au conseil communal qu'à moi-même. Si le calendrier peut être respecté comme nous l'espérons, Monsieur Scharlé pourra donc nous présenter le projet de rénovation de la « Schoul B » en été 2026.

Approbation unanime.

2.2) **Budget extraordinaire – 4/624/221313/24002 – Aménagement du carrefour de la rue Jules Hemmer et la rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage – Approbation du projet avec devis**

Michel Wolter, bourgmestre : Nous abordons maintenant un sujet qui nous a beaucoup occupés l'année dernière, à savoir la situation du trafic dans notre commune. Certaines mesures d'apaisement, pour lesquelles nous n'avons pas dû demander d'autorisation, ont pu être mises en œuvre à court terme. Le présent projet, réalisé en collaboration avec la commune de Pétange, nous sera présenté tout à l'heure par l'ingénieure Loredana Casasanta du bureau d'études Schroeder & Associés. Nous avons obtenu le feu vert après de longues années. Comme il s'agit d'une entrée en localité, il s'inscrit clairement dans notre concept d'apaisement du trafic que nous avons présenté l'année dernière. Le financement de la partie principale est assuré pour moitié par chacune des deux communes, tandis que la commune de Käerjeng prend en charge la direction du projet et finance des mesures supplémentaires d'apaisement du trafic dans la rue des Ateliers. Une fois les travaux terminés, un arbre sera planté à la frontière entre Pétange et Bascharage, en souvenir de la tornade catastrophique du 9 août 2019.

Loredana Casasanta, ingénieure : Je vous présente le projet aujourd'hui. Le conseil communal de Pétange votera ensuite sur le projet le 24 février. Le projet concerne le croisement de la N5 à la limite de la commune. Il s'agit ici de remédier à quelques points critiques. Le trottoir de la rue Jules Hemmer est très étroit et le carrefour assez peu visible. En outre, il n'existe pas de véritable liaison entre la piste cyclable nationale PC6 et la piste cyclable qui traverse la « Cité CFL » de Pétange.

L'îlot routier sera supprimé et la chaussée sera réduite à 6,50 mètres. La sortie de la rue Jules Hemmer et de la rue des Ateliers sera réglée par des feux de signalisation et la liaison des pistes cyclables sera visuellement plus claire. Les passages pour piétons seront mis en conformité avec les normes PMR et mieux éclairés. L'ensemble du secteur sera ainsi globalement plus sûr. De plus, de petits travaux seront effectués sur les réseaux souterrains.

La commune de Käerjeng saisit l'occasion pour mettre en œuvre de petites mesures d'apaisement du trafic dans la rue des Ateliers. Trois surélévations de la chaussée et deux rétrécissements y seront réalisés.

Le coût total pour la commune de Käerjeng est estimé à 590.000 €. Les travaux devraient être réalisés entre octobre 2025 et avril 2026.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous sommes ravis qu'après de longues années et de nombreuses discussions avec l'Administration des ponts et chaussées, ce projet puisse enfin être réalisé et que toute la zone du carrefour soit désormais plus sûre. La rue Jules Hemmer sera-t-elle complètement fermée pendant les travaux ?

Loredana Casasanta, ingénieure : Nous devons encore l'analyser, mais en raison de l'étroitesse de la rue, elle devra probablement être fermée.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Est-ce que cela s'applique aussi à la rue des Ateliers ?

Loredana Casasanta, ingénieure : Je pense qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un blocage complet ici.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Dans le cadre de ces travaux, est-il peut-être possible d'attirer à nouveau l'attention sur le fait que la route ne peut pas être empruntée par les poids lourds en raison du passage souterrain, au moyen d'une signalisation spécifique ?

Loredana Casasanta, ingénieure : L'entrée est déjà aménagée de telle sorte que les chauffeurs de camion ne devraient plus avoir l'idée d'emprunter cette route. Les panneaux n'ont pas beaucoup d'effet s'ils sont ignorés.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Comme la piste cyclable nationale passe maintenant sur le trottoir en direction de la « Cité CFL », je suppose qu'elle sera désignée comme piste mixte. Nous nous félicitons que les cyclistes puissent désormais traverser le carrefour en toute sécurité avec les piétons et nous nous demandons si l'on ne pourrait pas faire de même dans la rue Jules Hemmer. Là, la piste cyclable traverse la route en direction de la rue Théophile Aubart, mais sans marquage particulier. On pourrait profiter de l'occasion.

Loredana Casasanta, ingénieure : Nous allons voir et analyser cela sur place.

Joseph Hames, conseiller : Je suis moi aussi heureux que quelque chose se passe enfin ici, car c'est l'un des endroits les plus dangereux de notre commune.

Approbaton unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Étude Mierbach – « Starkregenvorsorgstudie » – Présentation

Michel Wolter, bourgmestre : Ces dernières années, nous avons été de plus en plus touchés par des inondations provoquées par des phénomènes de fortes pluies. Il y a environ trois ans, nous avons donc commandité une étude qui devait nous montrer quelles dispositions la commune, l'État ou même les citoyens concernés pouvaient prendre pour maîtriser la situation. Nous sommes actuellement encore en discussion avec l'Administration de la gestion de l'eau pour clarifier les domaines de compétence et organiser les aides de l'État.

Il nous tenait à cœur d'informer le plus rapidement possible le conseil communal du résultat de l'étude. Nous nous pencherons ultérieurement sur les différents projets et mesures ainsi que sur leur financement.

Le résultat de l'étude, réalisée en collaboration avec des spécialistes de l'université de Trèves, sera présenté par Monsieur Thierry Schaack du bureau d'études Schroeder & Associés. L'étude montre les mesures possibles au niveau communal et privé ainsi que leur efficacité dans la lutte contre les inondations.

Thierry Schaack : L'étude porte principalement sur la « Mierbaach » à Hautcharae et à Bascharage, ainsi que sur la « Wessegbaach » à Linger.

Aujourd'hui, les nouvelles canalisations sont dimensionnées pour une pluie de 2,5 ans, c'est-à-dire une précipitation que l'on connaît environ tous les deux ans et demi. Cela correspond à une précipitation de 14 litres par mètre carré en 15 minutes. Dans les nouveaux quartiers, des bassins de rétention sont aménagés pour une pluie décennale, c'est-à-dire 22,5 litres par mètre carré en 15 minutes. Le phénomène de fortes pluies de juillet 2021 nous a apporté 90 litres par mètre carré en 21 heures. Si l'on considère que la quantité moyenne de précipitations sur une année dans nos régions est d'environ 800 litres, on comprend vite qu'il est tombé en moins d'un jour l'équivalent d'un mois entier.

Louis Philippe, conseiller : Dans quelle catégorie les fortes pluies de 2020 seront-elles classées ?

Thierry Schaack : À l'époque, environ 60 litres sont tombés par mètre carré en 15 minutes, ce qui correspond à un phénomène qui ne se produit qu'une fois par siècle. La saturation du sol ainsi que les précipitations persistantes ont eu pour conséquence que la « Mierbaach » est sortie de son lit à certains points et que le canal dans les rues n'a pas non plus pu évacuer les quantités d'eau. À Bascharage, c'est surtout le quartier de la rue du Ruisseau jusqu'à la nouvelle maison de retraite qui a été touché, à Hautcharage c'était l'espace autour de la rue de Schouweiler, de la rue de Bascharage et de la rue du X Septembre. La « Wessegbaach » a provoqué des inondations autour de la rue de la Libération et de la rue de la Chiers.

Alors que des rivières comme la Moselle et l'Alzette ont de grands bassins versants dont le potentiel peut être calculé à l'aide de modèles en cas de précipitations importantes, le problème des petits bassins versants, comme dans le cas de la « Mierbaach », est que le cours d'eau réagit rapidement et de manière imprévisible en cas de fortes pluies ponctuelles.

J'en viens maintenant aux mesures qui pourraient être prises au niveau communal. À Hautcharage, en amont de la rue Jean-Pierre Thill, et à la sortie de Bascharage en direction de Schouweiler, respectivement le long de la voie ferrée, nous recommandons l'aménagement de bassins de rétention. Cela permettrait de réduire le niveau de la « Mierbaach » de 2 à 10 centimètres sur l'ensemble du bassin versant. L'ASTA organise des réunions avec les agriculteurs afin de voir quelles mesures peuvent être prises dans la gestion des terres agricoles. Si nous parvenons à retenir les sédiments déjà dans le bassin versant, un dragage des sédiments dans l'espace « Op Acker » aura localement un effet sensible.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est actuellement l'un des principaux points de discussion avec le service de gestion des eaux. Il s'agit de déterminer qui est responsable de quoi, qui s'occupe du dragage des sédiments, où ceux-ci seront stockés et qui financera le tout.

Thierry Schaack : Nous avons ensuite également analysé le prolongement du pont de la rue du Ruisseau. Cette mesure aurait un impact assez important localement, mais nous estimons le coût à environ 900.000 €.

Michel Wolter, bourgmestre : Le conseil communal devra donc décider en temps voulu si nous mettons en œuvre ce plan, sachant que nous obtiendrons une amélioration locale, mais pas sur l'ensemble du cours du ruisseau.

Thierry Schaack : Une renaturation du cours inférieur de la « Mierbaach » aurait un grand effet en cas de crue moyenne, mais un effet limité en cas de crue extrême. Une étude de faisabilité est actuellement en cours d'élaboration par l'Administration des ponts et chaussées, la décision n'est pas encore prise.

Pour la « Wessegbaach », nous proposons deux bassins de rétention. Une renaturation de ce cours d'eau a plutôt peu de chances d'apporter une amélioration sensible. Un agrandissement de la canalisation serait judicieux, nous estimons le coût à 300.000 €.

Pour les différents hotspots, nous recommandons un conseil sur la protection individuelle contre les inondations. Nous avons également étudié d'autres mesures, qui ne représentent toutefois pas d'améliorations pertinentes ou dont l'utilité n'est pas proportionnelle à l'investissement.

Ensuite, nous avons énuméré quelques mesures de protection pour les particuliers dans la zone de danger. Celles-ci vont des murs anti-inondation aux systèmes de pompage en passant par les clapets antiretour. Dans une prochaine phase, nous prévoyons des visites de maisons afin de définir la problématique avec les propriétaires respectifs et de proposer des solutions. Sur la base de notre rapport respectif, les ménages pourront alors demander des subventions pour des mesures de protection auprès de l'Administration de la gestion de l'eau.

Michel Wolter, bourgmestre : Je suis impressionné par la présentation. Nous avons certes dû attendre longtemps le résultat de l'étude, mais celle-ci est pour le moins très complète. Il s'agit maintenant de clarifier les relations de responsabilité avec l'Administration de la gestion de l'eau, principalement en ce qui concerne la « Mierbaach ». Ensuite, nous devons réfléchir aux investissements que nous souhaitons réaliser, en tenant compte des coûts et des avantages respectifs. Ensuite, nous souhaitons également sensibiliser et informer la population de manière structurée. Nous souhaitons nous adresser de manière ciblée aux ménages concernés. À long terme, il s'agit d'adapter le plan d'aménagement général au concept de prévention des fortes pluies, par exemple en délimitant des zones à risque dans lesquelles certaines conditions doivent être prises en compte lors de la construction. Nous devons discuter de tout cela ensemble dans les semaines et les mois à venir.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous avons attendu longtemps le résultat de l'étude et nous sommes heureux de constater qu'il y a maintenant beaucoup de bonnes propositions. Nous déciderons donc lors des prochaines réunions, quelles mesures doivent être prises en compte et quelles sont les priorités. Le prolongement du pont de la rue du Ruisseau me semble très judicieux, malgré son coût élevé.

Certaines mesures sont déjà chiffrées, ce qui nous permet, le cas échéant, de les intégrer rapidement dans le plan pluriannuel de financement.

Il n'est pas prévu d'organiser une réunion d'information des citoyens, mais une campagne d'information auprès des ménages concernés. Je préférerais que l'on rassemble les gens au moins rue par rue pour les informer.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous souhaitons que la campagne d'information soit la plus utile possible. Inviter les citoyens rue par rue me semble être une solution raisonnable.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Les conseils aux ménages concernés sont gratuits et les mesures devraient être subventionnées à 75%. Je pense qu'il est important que les citoyens le sachent. Peut-être que la commune pourrait également apporter une contribution supplémentaire, dans le cas de mesures plus importantes dont le coût dépasse le plafond de la subvention.

À Hautcharage, le problème principal était la zone autour de la rue du Moulin. À part une barrière de bois flottant, nous n'avons pas vu de solutions concrètes à ce problème. Serait-il envisageable d'aménager un bassin de rétention devant la localité ou une zone inondable ?

Thierry Schaack : Le collège des bourgmestre et échevins avait attiré notre attention sur cette problématique et nous l'avons analysée. Un mur le long de la rue du Moulin n'a pas beaucoup de sens. Le potentiel de rétention est certes présent, mais il s'agirait de nombreux petits volumes. De plus, nous ne pouvons pas facilement rétrécir un ruisseau par un ouvrage, en l'occurrence une digue.

Michel Wolter, bourgmestre : Il manque donc tout simplement la possibilité d'aménager un volume de rétention plus important devant la localité.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je pense qu'il faudrait y revenir encore une fois, car le problème trouve son origine dans la plaine entre Hautcharage et Hivange. Un bassin de rétention réduirait l'enlèvement de sédiments. Il s'agit tout de même de la protection de toute une localité. En outre, les « Griechten » risquent d'être emportés et de devenir instable.

Thierry Schaack : Nous pouvons soumettre à nouveau la demande auprès des instances compétentes.

Arsène Ruckert, conseiller : Comment de tels bassins de rétention sont-ils créés ?

Thierry Schaack : En partie, des bassins naturels existent déjà. Dans ce cas, on construit simplement une digue qui permet à l'eau de mieux s'accumuler et de se répandre ensuite différemment.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Il y a un certain temps, le ruisseau était régulièrement entretenu et les sédiments ont été enlevés. Ne serait-ce pas une idée de le faire à nouveau ?

Thierry Schaack : Actuellement, il faut encore déterminer quels travaux peuvent être réalisés par la commune elle-même et lesquels relèvent de la compétence de l'Administration de la gestion de l'eau. Dans de nombreux cas, des autorisations de l'AGE et du ministère de l'Environnement sont également nécessaires.

Louis Philippe, conseiller : Il reste encore à analyser les mesures prises pour Fingig et Clemency. Quand peut-on s'attendre à une étude complète ?

Thierry Schaack : Nous pensons avoir terminé l'étude dans deux mois environ.

Prise de connaissance.

3.2) **Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 172, boulevard J-F Kennedy (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 1774/8055 – Approbation**

Carole Juttel, architecte communale : La parcelle en question, située dans la partie supérieure du boulevard Kennedy, doit être divisée en deux parties afin de permettre la construction de deux maisons jumelées. La démolition de la maison qui se trouvait sur la parcelle a déjà été effectuée.

Approbation unanime.

3.3) **Lotissement des parcelles sises à Bascharage, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 401/6974 et 401/6973 – Approbation**

Carole Juttel, architecte communale : La demande prévoit la subdivision des deux parcelles afin de pouvoir construire au total trois maisons individuelles. Une parcelle n'est pas encore construite. En séparant une partie du terrain voisin, on obtient une surface qui peut être divisée en trois parcelles de par sa taille.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1) **Décomptes sur projets extraordinaires – Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : Le service financier communal a établi les décomptes de trois projets. Je constate avec plaisir que nous avançons beaucoup plus vite que par le passé au niveau des décomptes.

Pour la rénovation du terrain de tennis de Clemency, nous avons prévu un budget de 900.000 €, les dépenses effectuées s'élèvent finalement à 827.517,46 €. Pour la construction du terrain de pétanque, nous étions partis d'un devis de 210.000 €, le point final des dépenses est de 199.666,34 €. Le seul projet pour lequel les dépenses finales dépassent le devis approuvé est le réaménagement de la cour de récréation « Op Acker ». Nous avons approuvé deux devis d'un montant total de 1 863 000 € pour les deux premières phases, mais nous avons oublié d'inclure dans un devis un ajustement budgétaire en raison des coûts d'acquisition de matériaux, des nouveaux mâts d'éclairage et des modifications de la clôture et du drainage. Nous avons donc le crédit nécessaire dans le budget, mais sans devis correspondant. La facture finale s'élève à 2.021.546,66 €.

Approbation unanime.

5. Contrats et conventions

5.1) **Convention de partenariat « Eng oppen Hand fir Malawi » – Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : La quatrième convention signée avec l'association « Eng oppen Hand fir Malawi », avec laquelle nous travaillons depuis 2012, s'étend de 2024 à 2026. La commune de Käerjeng soutient l'organisation non gouvernementale par une subvention annuelle de 25.000 €. L'État apporte ensuite une nouvelle contribution de 100.000 €, ce qui permet d'investir chaque année

125.000 € au Malawi dans la construction d'écoles et l'installation de puits d'eau potable. Avec cette organisation, qui est directement sur place, l'argent arrive directement là où il est nécessaire, sans détours.

Frank Pirrotte, échevin : Ces derniers mois, on a appris par la presse qu'il y avait des problèmes. L'évêque local ne voulait plus soutenir l'association. Entre-temps, les choses ont été clarifiées et le projet peut être poursuivi au même endroit qu'auparavant.

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agissait principalement de la construction d'une clinique. Mais nous investissons dans les écoles et l'approvisionnement en eau potable.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : En tant que membre de « Käerjeng hëlleft », l'association qui fait le lien entre la commune et l'ONG, je tiens à souligner que nous sommes très heureux que le partenariat se poursuive. En 2016, j'ai pu me rendre compte sur place du travail précieux et durable qui y est réalisé grâce à nos fonds d'aide. Au cours des deux dernières années, l'organisation s'est restructurée et est désormais complètement indépendante de l'Église. Elle continue ainsi à fournir de l'eau potable et des installations scolaires aux enfants et aux adultes dans des zones rurales marquées par la pauvreté.

Michel Wolter, bourgmestre : On pourrait peut-être demander à la directrice de l'organisation, sœur Véronique Weis, de présenter à nouveau son projet dans nos classes. Quelques années se sont écoulées depuis la dernière fois, et les enfants qu'elle a visités à l'époque sont maintenant tous dans l'enseignement secondaire.

Approbaton unanime.

5.2) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : Depuis de nombreuses années, cette convention régit la collaboration avec la commune de Dippach ainsi que la contribution financière à la formation musicale des élèves de notre commune voisine. Depuis cette année scolaire, cette contribution a été fixée à 1.000 € par élève, comme le prévoit également la convention avec la commune de Sanem.

Approbaton unanime.

5.3) Structures d'accueil – Convention bipartite 2025 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbaton

Michel WOLTER, bourgmestre : La convention annuelle règle la participation financière de l'État aux frais de la Maison Relais. Par rapport à la convention de l'année précédente, le montant de la participation de l'État a changé. Nos Maisons Relais coûtent de plus en plus cher chaque année. Rien qu'entre 2024 et 2025, nous sommes passés de 3.950.000 à 4.230.000 €, et depuis cette année, la commune y contribuera pour plus d'un million d'euros. La nouveauté est une disposition relative au « Screen-Life-Balance » des enfants, qui interdit l'utilisation des smartphones au sein des Maisons Relais après les prochaines vacances de Pâques.

Approbaton unanime.

5.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Michel Barreira loue la parcelle numéro 46b pour un loyer annuel de 60 €.

Approbation unanime.

6. Personnel communal

6.1) Création de deux postes d'artisan dans la carrière H3 à tâche complète sous le statut du salarié pour les besoins du service des eaux potables

Michel WOLTER, maire : Notre équipe chargée de l'entretien de notre réseau d'eau potable se compose de cinq employés, dont la plupart partiront à la retraite dans les cinq prochaines années. Afin d'assurer une certaine continuité et une transition en douceur, nous souhaitons recruter deux artisans qui ne doivent pas être considérés comme des collaborateurs supplémentaires, mais comme des remplaçants de ceux qui partiront prochainement à la retraite. Cela nous permettra de former correctement les nouveaux collaborateurs à leurs tâches.

Approbation unanime.

7. Réglementation communale

7.1) Règlement général de la circulation – Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Notre collaborateur Jérôme Michels va maintenant nous présenter les amendements apportés au règlement général de circulation.

Jérôme Michels, technicien : Elles concernent principalement des adaptations au régime de priorité à droite dans la rue de Schouweiler. De plus, les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant la place Schuman seront déplacées sur le parking et un emplacement pour les food trucks sera créé en même temps.

Approbation unanime.

7.2) Règlement d'ordre intérieur du centre de recyclage – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le règlement d'ordre intérieur a été convenu au préalable avec la commune de Dippach et remplace celui de 2012. La commission des règlements a examiné le règlement à la loupe et l'a approuvé sans remarques. Les principales modifications sont les suivantes : nous retirons les heures d'ouverture du règlement, car celles-ci sont adaptées de temps en temps et nous pouvons alors nous passer d'une modification du règlement par le conseil communal ; l'accès est limité aux particuliers des communes de Dippach et de Käerjeng, à l'exception du Repair Café, qui est ouvert au grand public ; les quantités acceptées sont limitées à 1 mètre cube par ménage et par jour, ou à 30 litres pour les liquides ; il est précisé que nos collaborateurs n'ont pas pour mission d'aider les citoyens à décharger ; enfin, il est stipulé qu'en cas de non-respect du règlement, l'exclusion temporaire peut être prononcée.

Approbation unanime.

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

- 8.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 49 rue de Grass à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 janvier 2025 délibération n° 3

Approbation unanime.

- 8.2) Règlement temporaire de la circulation, dans la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 janvier 2025 délibération n° 1

Approbation unanime.

9. Vie associative

- 9.1) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Une subvention de 675 € est accordée a posteriori à l'association « Sportfëscherclub Kënzeg ».

Approbation unanime.

10. Administration générale

- 10.1) Désignation d'un local particulier temporaire pour les séances du conseil communal

Michel Wolter, bourgmestre : Après la réunion d'aujourd'hui, le conseil communal continuera à se réunir ici jusque fin mars. Dans le bâtiment « 29 », où se trouve désormais l'administration communale, il y a une salle qui se prête bien aux besoins du conseil communal. Cela simplifierait grandement l'organisation des réunions.

Carole Juttel, architecte communale : Après le déménagement de l'administration communale dans le bâtiment « 29 », les réunions du conseil communal se tiendront donc également dans ce bâtiment. Cette salle était jusqu'à présent utilisée par l'école de musique. Mais comme nous avons besoin d'une salle de réunion plus grande pour l'administration, nous avons réaménagé cette salle pour nos besoins. Lors des réunions du conseil communal, il reste encore suffisamment de place pour une douzaine d'invités.

Approbation unanime.

11. Questions et réponses

Arsène Ruckert, conseiller : Il manque une poubelle publique au chemin d'Arlon. De nombreux propriétaires de chiens s'y promènent avec leurs compagnons à quatre pattes. Ceux-ci ramassent bien entendu les excréments de leurs chiens et seraient heureux de pouvoir déposer les sacs dans une poubelle.

Michel Wolter, bourgmestre : Je transmettrai cette demande à nos collaborateurs compétents.

Jil Feipel, conseillère : La « Kleederkummer » est installé dans ses nouveaux locaux, où l'on dispose de suffisamment d'espace de rangement. J'ai toutefois remarqué que la taille du panneau de signalisation est un peu petite. Le « Sproochecafé » est annoncé par une grande bannière, mais la « Kleederkummer » manque un peu de visibilité.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons récemment amélioré quelque peu la signalisation. Peut-être que cela aidera déjà, sinon nous ferons en sorte que le « Kleederkummer » gagne en visibilité.

Yves Cruchten, échevin : Au sujet du « Sproochecafé », je me souviens que la salle à disposition est certes très belle et spacieuse, mais que l'acoustique est un peu difficile lorsqu'un certain nombre de personnes se trouvent dans la salle. Peut-être pourrait-on fixer au plafond des panneaux absorbants le son ou quelque chose de similaire.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai constaté qu'une douzaine d'arbres ont été enlevés dans la rue Bechel. En ces temps où il fait de plus en plus chaud dans nos localités, ce n'est pas avantageux.

Michel Wolter, bourgmestre : Cela a été fait dans le cadre du projet de réaménagement de la voirie dans ladite rue. Le projet a été présenté au conseil communal et il a été expliqué à cette occasion que les arbres les moins utiles sur le plan écologique seraient remplacés par d'autres et que le parc serait même agrandi.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : La crèche « Kaweechelchen » fête cette année ses 30 ans d'existence. Notre règlement sur les subventions prévoit des subventions spéciales pour les 25^e et 50^e anniversaires. Or, l'association n'avait pas fait de demande lors de son 25^e anniversaire. Serait-il possible d'accorder une subvention spéciale après coup ?

Michel Wolter, bourgmestre : Les responsables de l'association doivent envoyer une lettre à ce sujet.

Jérôme Hautus, conseiller : Mon attention a été attirée sur le fait que sur le terrain de football à côté du parc « Um Paesch », les enfants y jouent au football en fin de semaine, et ceci dès 8 heures du matin. Les riverains ne sont pas contents de cette nuisance sonore.

Michel Wolter, bourgmestre : Je comprends les objections des gens. Nous allons voir si nous pouvons limiter les nuisances sonores de manière mécanique.

Louis Philippe, conseiller : J'ai vu qu'un terrain de football était en train de voir le jour derrière l'ancienne ferme de la famille Thorn au centre du village de Fingig. Quand peut-on s'attendre à son ouverture ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je vais me renseigner.

Séance à huis clos

12. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 11h00